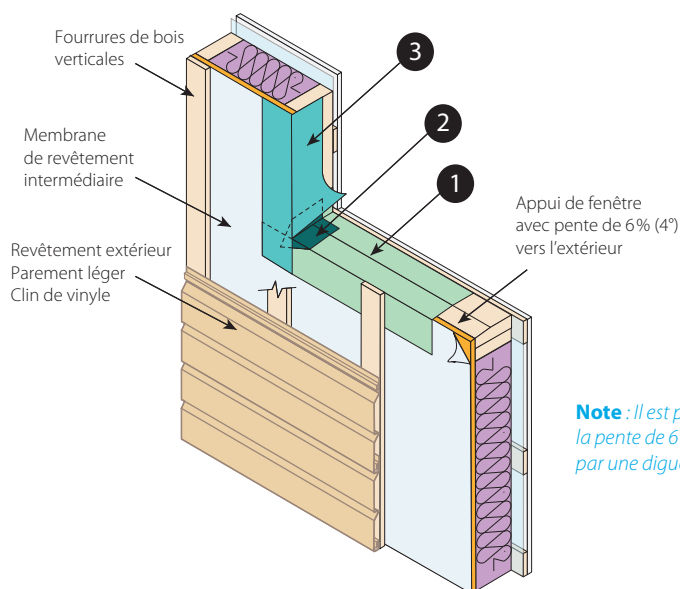
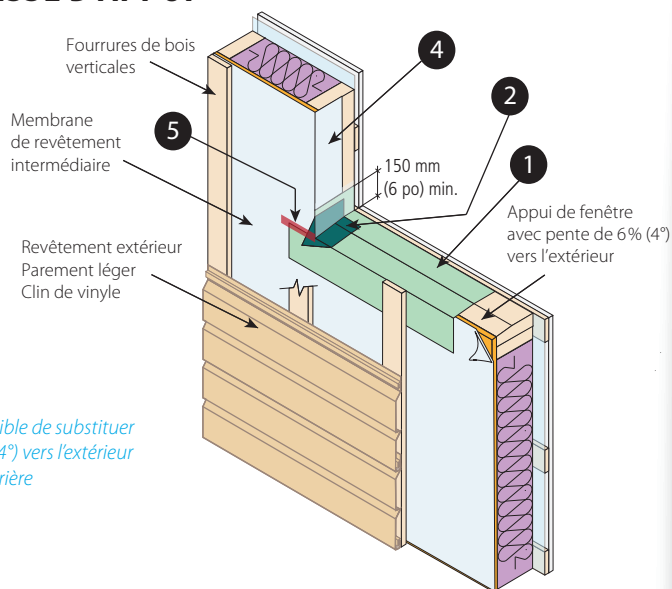


DRAINAGE DE LA LISSE D'APPUI



Option A - Étanchéité de l'ouverture avec membrane autocollante au seuil et aux jambages avec gousset

Note : S'applique lorsque l'étanchéité à l'air du bâtiment se fait du côté extérieur



Option B - Étanchéité de l'ouverture avec membrane autocollante au seuil et pare-intempérie replié sur les jambages

Note : Il est possible de substituer la pente de 6 % (4°) vers l'extérieur par une digue arrière

- 1 Membrane autocollante recouvrant l'appui de la fenêtre et chevauchant la membrane de revêtement intermédiaire (pare-intempérie). La membrane doit remonter d'au moins 150 mm (6 po) sur les jambages.
- 2 Gousset installé chaque fois qu'un coin doit être recouvert d'une membrane. Bien étirer le coin extérieur du gousset afin d'éviter les faux plis.
- 3 Membrane autocollante posée verticalement et chevauchant la membrane de revêtement intermédiaire (pare-intempérie) et la membrane recouvrant l'appui de la fenêtre.
- 4 Membrane de revêtement intermédiaire (pare-intempérie) repliée sur les jambages.
- 5 Ruban adhésif de construction afin de sceller la jonction entre la membrane de revêtement intermédiaire (pare-intempérie) et la membrane autocollante installée au seuil de l'ouverture.

ATTENTION : Lors de l'emploi de membranes autocollantes, l'utilisation d'un rouleau à maroufler est obligatoire.

Note : Certaines membranes avec élasticité élevée sont conçues pour être installées sans gousset. À valider avec le manufacturier.

Référence au Code de construction du Québec – Chapitre 1 (2015) - Paragraphe 9.27.3.8. 5)

- 5) ... si le seuil d'une porte ou l'appui d'une fenêtre installée dans le mur extérieur ne comportent pas de solin incorporé, un solin doit être posé entre la sous-face de la fenêtre ou de la porte et le mur sous-jacent.

MEILLEURE PRATIQUE

Le drainage de la lisse d'appui est la meilleure façon d'assurer la protection contre les infiltrations de précipitations par le seuil. Ici, c'est le deuxième plan de protection qui assure l'étanchéité. Tout comme le deuxième plan de protection, le drainage de la lisse d'appui n'est requis que dans certaines conditions.

Nonobstant les conditions concernant l'application, nous recommandons, en tout temps, l'application de la stratégie de gestion de l'eau « à écran pare-pluie » qui implique le drainage de la lisse d'appui (voir CSA A440.4-2019).

Note : Pour les portes-fenêtres, valider avec le manufacturier si le seuil en pente est autorisé. Voir fiche S1-XX (à venir)

NOTE RÉFÉRENCE : Sauf indication contraire, tous les articles du Code mentionnés sur cette fiche proviennent du Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015). Cette fiche fait aussi référence à la norme CSA A440.4-2019 (norme référée par le Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015)).

Le contenu de cette fiche doit être utilisé comme ligne directrice seulement. L'APCHQ ne peut garantir son contenu, son efficacité, son intégrité, son exactitude ou sa pertinence aux fins d'un usage particulier. En conséquence, elle décline toute responsabilité quelle qu'elle soit, notamment quant à l'utilisation ou aux conclusions tirées à partir des informations qu'elle contient. Les renseignements contenus dans la présente publication correspondent à l'état des connaissances disponibles au moment de sa parution.